

transmis et les postes qui assureront cette transmission? On a proposé de nombreuses formules. Selon l'une d'entre elles, les caméras de télévision seraient installées dans la Chambre et fonctionneraient du début à la fin de toutes les séances, ce qui, prétend-on, fournirait une espèce de hansard visuel dans lequel les réalisateurs et les journalistes de la télévision pourraient puiser ce qui est apte à intéresser leurs propres domaines circonscrits. Selon une autre formule, il ne faudrait téléviser qu'une période restreinte de chaque séance, la période des questions par exemple. Une troisième veut que les débats ne soient télévisés qu'en des occasions spéciales, notamment lors de la présentation des budgets, etc.

Ce ne sont là que des suggestions. En voici une autre: la transmission continue des débats sur une chaîne particulière qui ne diffuserait aucun autre programme. Toutes ces idées ont du mérite, je pense; on peut facilement en faire valoir les avantages, mais elles comportent toutes de grandes difficultés.

Par exemple, le seul fait d'introduire un élément de sélection dans une méthode quelconque de radiodiffusion des travaux parlementaires fera surgir une question très épineuse: qui sera autorisé à faire cette sélection? Ce problème concernera surtout le principal officier de la Chambre, monsieur l'Orateur, et les dirigeants des postes et des réseaux de télévision. Il y aura, en outre, la question de choisir entre le gouvernement et l'opposition, entre les différents partis politiques représentés à la Chambre et celle, non pas la moindre, de sélectionner des figurants du même parti. Les solutions ne seront pas faciles à trouver. Par exemple, si seule la période des questions devait être télévisée, les chefs de parti et les membres du cabinet fantôme paraîtraient naturellement beaucoup plus souvent que les autres sur les écrans. En obviant à cette difficulté, nous risquerions de rendre ces apparitions artificielles et de les faire passer pour être arrangées. Si les délibérations étaient continuellement enregistrées sur ruban magnétoscopique, les réalisateurs et les journalistes de la télévision pourraient sans doute se procurer les bouts de film touchant l'intervention du représentant de leur localité, pour les utiliser aux stations de télévision locales. Mais que se produira-t-il dans le cas des députés dont la circonscription n'a pas d'installations de télévision ou qui n'a qu'une station qui s'intègre à la programmation du réseau? Dans le régime actuel, sur l'ensemble des députés un tiers ou moins paraîtront souvent à la télévision dans leur propre circonscription.

[M. Hales ]

Certains prétendent que le Parlement a perdu l'estime du public ces dernières années et que les gens sont portés à mépriser ou à minimiser cette vénérable institution. Ils disent que malgré ce qu'on en pense, la télévision est la méthode moderne de communications et que le Parlement doit s'y adapter pour survivre. J'avoue être d'accord avec une bonne partie de cet argument. Je fais des réserves à cause de l'apparente impossibilité, dans la situation actuelle, de faire le reportage télévisé des débats parlementaires comme nous le voudrions.

Je n'ai pas l'intention de m'étendre sur les raisons pour lesquelles j'accepte le principe de la télévision ou sur mes réserves au sujet de la façon effectivement pratique de téléviser les délibérations de la Chambre. Je voudrais simplement en terminant dire à la Chambre combien il est important de consulter les personnes responsables à la télévision avant de diffuser toutes nos délibérations. Lors de mes discussions limitées avec des personnes compétentes dans le domaine de la télévision, j'ai découvert que leur objectif en cherchant à téléviser les travaux parlementaires ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux des députés. De fait, dans certains cas leurs objectifs sont tout à fait opposés. Néanmoins, ces gens seraient l'élément le plus important dans l'établissement d'un programme efficace de télévision. Je crois que la chose qu'il faut se rappeler surtout c'est qu'aux termes de la plupart des projets proposés pour téléviser les délibérations de la Chambre, le réseau de télévision conserverait le droit de choisir et de sélectionner. Cela présente un problème pour ceux d'entre nous qui voudraient que la télévision permette de donner au public un aperçu exact, et non déformé par un choix ou une sélection, des délibérations de la Chambre.

J'aimerais dire un mot de ce qu'il en coûterait, car il faut en avoir une idée si l'on doit tenir compte du contribuable. C'est très important. Il semble évident que la télédiffusion des délibérations de la Chambre ne peut et ne devra pas se faire sur une base strictement commerciale. C'est dire que les émissions seraient subventionnées, ce qui entraînera des dépenses considérables de dollars fiscaux. Il nous faudra décider si les avantages de reportages télévisés en valent la peine.

Les seuls chiffres dont je dispose quant au facteur coût avaient été soumis à la Chambre des communes britannique. La question avait été mise à l'étude en Grande-Bretagne et la BBC, de même que des sociétés de télévision